



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD  
SÉANCE DU 14 MARS 2017 À 18 HEURES 30  
SALLE LADISLAS DE HOYOS DU PÔLE CULINAIRE DE MACS À SEIGNOSSE

Nombre de conseillers :  
en exercice : 54  
présents : 34  
absents représentés : 11  
absents : 9

COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 14 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatorze du mois de mars à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud dûment convoqué le 6 mars 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle « Ladislas de Hoyos » du pôle culinaire de MACS à Seignosse sous la présidence de Monsieur Eric Kerrouche.

Présents :

Mesdames et Messieurs Eric KERROUCHE, Jean-Claude DAULOUÈDE, Jean-Claude SAUBION, Pierre FROUSTEY, Alain LAVIELLE, Jean-François MONET, Benoît DARETS, Patrick BENOIST, Didier SARCIAT, Francis BETBEDER, Xavier GAUDIO, Lionel CAMBLANNE, Henri ARBEILLE, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Pascal BRIFFAUD, Alain CAUNÈGRE, Nicole CHUSSEAU, Anne-Marie DAUGA, Sylvie DE ARTECHE, Jean-Luc DELPUECH, Michel DESTENAVE, Céline FERREIRA, Louis GALDOS, Chantal JOURAVLEFF, Patrick LACLÉDÈRE, Francis LAPÉBIE, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Françoise TROCCARD, Jean-Louis VILLENAVE.

Absents représentés :

Mme Frédérique CHARPENEL a donné pouvoir à M. Alain CAUNÈGRE, Mme Marie APHATIE a donné pouvoir à Pascal BRIFFAUD, Mme Nelly BETAÏLLE a donné pouvoir à M. Patrick LACLÉDÈRE, M. Pascal CANTAU a donné pouvoir à Mme Sylvie DE ARTECHE, M. Eric COUREAU a donné pouvoir à Eric KERROUCHE, M. Stéphane DARMAILLAC a donné pouvoir à Mme Nicole CHUSSEAU, Mme Nathalie DECOUX a donné pouvoir à Mme Anne-Marie DAUGA, Mme Valérie GELEDAN a donné pouvoir à M. Lionel CAMBLANNE, Mme Corine LAFITTE a donné pouvoir à M. Alain LAVIELLE, M. Michel LAUSSU est suppléé par M. Jean-Claude ROCHE, M. Michel PENNE a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE.

Absents : Mesdames et Messieurs Delphine BART, Nathalie CASTETS, Christine GAYON, Christine JAURY-CHAMALBIDE, Cécile CROCHET, Patricia MARS-JOLIBERT, Sabine RICHARD, Hervé BOUYRIE et Arnaud PINATEL.

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis VILLENAVE

N° d'ordre	ORDRE DU JOUR	Votes
1	<p><b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b> <i>Rapporteur : Monsieur le Président</i></p> <p>A - Approbation du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2017 salle Ladislas de Hoyos au pôle culinaire de MACS à Selgnosse</p> <p><i>Arrivée de Monsieur Arnaud PINATEL, porteur du pouvoir de Madame Cécile CROCHET.</i></p> <p>B - Mission archive - Approbation du projet de convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes pour l'aide au classement d'archives. Le coût de la mise à disposition d'archivistes dans le cadre du service d'aide au classement d'archives s'élève à 164,50 € par demi-journée et par personne et 329 € par journée et par personne. La convention est établie pour une durée de 3 ans à compter de sa signature.</p> <p><i>Arrivée de Madame Christine GAYON</i></p>	UNANIMITÉ  UNANIMITÉ
2	<p><b>FINANCES COMMUNAUTAIRES</b></p> <p>A - Attribution de subventions aux associations et soutien financier aux communes organisatrices de manifestations pour 2017</p> <p><i>Culture - Rapporteur : Monsieur le Président</i> Montant total de subventions votées : 161 800 €</p> <p><i>Sport - Rapporteur : Monsieur Benoît Daret</i> Montant total de subventions votées : 80 700 €</p> <p><i>Enfance, jeunesse, famille - Rapporteur : Monsieur Alain Lavielle</i> Montant total de subventions votées : 50 200 €</p> <p><i>Développement économique - Rapporteur : Monsieur Pierre Froustey</i> Montant total de subventions votées : 155 000 €</p> <p><i>Subventions diverses - Rapporteur : Monsieur le Président</i> Montant total de subventions votées : 22 600 €</p> <p><i>Partenariat médias - Rapporteur : Monsieur le Président</i> Montant total de subventions votées : 20 200 €</p> <p>B - Vote des taux de fiscalité locale pour 2017 <i>Rapporteur : Monsieur Jean-Claude Daulouède</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : 11,21 %</li> <li>2. Taxes ménages : TH 9,59 % ; TFB 4,62 % ; TFNB 16,10 %</li> <li>3. Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 25,90 %</li> </ol> <p><i>Arrivée de Monsieur Hervé Bouyrie</i></p> <p>C - Reprise anticipée des résultats 2016 sur le budget primitif 2017 <i>Rapporteur : Monsieur Jean-Claude Daulouède</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Budget principal Résultat reporté au budget primitif 2017 en section de fonctionnement : 850 000 € Résultat reporté au budget primitif 2017 en section d'investissement : 1 963 831,19 €</li> <li>2. Budget annexe Pôle culinaire Résultat reporté au budget primitif 2017 en section de fonctionnement : 350 000 € Résultat reporté au budget primitif 2017 en section d'investissement : - 109 994,83 €</li> <li>3. Budget annexe Aygueblue Résultat reporté au budget primitif 2017 en section de fonctionnement : 100 000 € Résultat reporté au budget primitif 2017 en section d'investissement : - 357 445,82 €</li> <li>4. Budget annexe Transport Résultat reporté au budget primitif 2017 en section de fonctionnement : 250 000 € Résultat reporté au budget primitif 2017 en section d'investissement : - 261 446,44 €</li> </ol>	UNANIMITÉ UNANIMITÉ UNANIMITÉ UNANIMITÉ UNANIMITÉ UNANIMITÉ UNANIMITÉ UNANIMITÉ UNANIMITÉ UNANIMITÉ UNANIMITÉ

5. Budget annexe Déchets-Environnement  
Résultat reporté au budget primitif 2017 en section de fonctionnement : 0,00 €  
Résultat reporté au budget primitif 2017 en section d'investissement : - 129 650,84 €

UNANIMITÉ

D - Adoption des budgets primitifs 2017 - Budget principal et budgets annexes  
Rapporteurs : Monsieur le Président et Monsieur Jean-Claude Daulouède

**1) Budget principal**

Les résultats des votes sont les suivants :

- *Section de fonctionnement*  
Par chapitre en dépenses  
Total dépenses de fonctionnement : 36 351 459€  
Par chapitre en recettes  
Total recettes de fonctionnement : 36 351 459€
- *Section d'investissement*  
Par chapitre en dépenses  
Total dépenses d'investissement : 23 485 628€  
Par chapitre en recettes  
Total recettes d'investissement : 23 485 628€

UNANIMITÉ

UNANIMITÉ

**2) Budget annexe Aygueblue**

- *Section de fonctionnement*  
Par chapitre en dépenses  
Total dépenses de fonctionnement : 1 948 345,82€  
Par chapitre en recettes  
Total recettes de fonctionnement : 1 948 345,82€
- *Section d'investissement*  
Par chapitre en dépenses  
Total dépenses d'investissement : 1 559 245,82€  
Par chapitre en recettes  
Total recettes d'investissement : 1 559 245,82€

41 POUR  
8 ABST

**3) Budget annexe Déchets-Environnement**

- *Section de fonctionnement*  
Par chapitre en dépenses  
Total dépenses de fonctionnement : 12 016 270€  
Par chapitre en recettes  
Total recettes de fonctionnement : 12 016 270€
- *Section d'investissement*  
Par chapitre en dépenses  
Total dépenses d'investissement : 1 044 150,84€  
Par chapitre en recettes  
Total recettes d'investissement : 1 044 150,84€

41 POUR  
8 ABST

**4) Budget annexe pôle culinaire**

- *Section de fonctionnement*  
Par chapitre en dépenses  
Total dépenses de fonctionnement : 4 431 494,83€  
Par chapitre en recettes  
Total recettes de fonctionnement : 4 431 494,83€
- *Section d'investissement*  
Par chapitre en dépenses  
Total dépenses d'investissement : 632 094,83€  
Par chapitre en recettes  
Total recettes d'investissement : 632 094,83€

UNANIMITÉ

<p>5) <b>Budget annexe Transport</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Section de fonctionnement</i> Par chapitre en dépenses Total dépenses de fonctionnement : 2 404 266,44€ Par chapitre en recettes Total recettes de fonctionnement : 2 404 266,44€</li> <li>• <i>Section d'investissement</i> Par chapitre en dépenses Total dépenses d'investissement : 1 071 466,44€ Par chapitre en recettes Total recettes d'investissement : 1 071 466,44€</li> </ul>	<p>38 POUR 6 ABST 5 CONTRE</p>
<p>6) <b>Budget annexe ZAE de MACS à Josse</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Section de fonctionnement</i> Par chapitre en dépenses Total dépenses de fonctionnement : 179 304,93€ Par chapitre en recettes Total recettes de fonctionnement : 179 304,93€</li> <li>• <i>Section d'investissement</i> Par chapitre en dépenses Total dépenses d'investissement : 154 380,64€ Par chapitre en recettes Total recettes d'investissement : 154 380,64€</li> </ul>	<p>UNANIMITÉ</p>
<p>7) <b>Budget annexe de la ZAE de MACS à Magescq</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Section de fonctionnement</i> Par chapitre en dépenses Total dépenses de fonctionnement : 3 275 281,36€ Par chapitre en recettes Total recettes de fonctionnement : 3 275 281,36€</li> <li>• <i>Section d'investissement</i> Par chapitre en dépenses Total dépenses d'investissement : 2 464 112,72€ Par chapitre en recettes Total recettes d'investissement : 2 464 112,72€</li> </ul>	<p>UNANIMITÉ</p>
<p>8) <b>Budget annexes de la ZAE de MACS à Seignosse - Laubian 2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Section de fonctionnement</i> Par chapitre en dépenses Total dépenses de fonctionnement : 131 091,04€ Par chapitre en recettes Total recettes de fonctionnement : 131 091,04€</li> <li>• <i>Section d'investissement</i> Par chapitre en dépenses Total dépenses d'investissement : 99 091,04€ Par chapitre en recettes Total recettes d'investissement : 99 091,04€</li> </ul>	<p>UNANIMITÉ</p>
<p>9) <b>Budget annexe de la ZAE de MACS à Saint-Vincent-de-Tyrosse</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Section de fonctionnement</i> Par chapitre en dépenses Total dépenses de fonctionnement : 751 261,75€ Par chapitre en recettes Total recettes de fonctionnement : 751 261,75€</li> <li>• <i>Section d'investissement</i> Par chapitre en dépenses</li> </ul>	<p>UNANIMITÉ</p>

Total dépenses d'investissement : 672 483,50€  
Par chapitre en recettes  
Total recettes d'investissement : 672 483,50€

**10) Budget annexe de la ZAE de MACS à Capbreton**

UNANIMITÉ

- *Section de fonctionnement*  
Par chapitre en dépenses  
Total dépenses de fonctionnement : 1 616 394,96€  
Par chapitre en recettes  
Total recettes de fonctionnement : 1 616 394,96€
- *Section d'investissement*  
Par chapitre en dépenses  
Total dépenses d'investissement : 1 903 725,09€  
Par chapitre en recettes  
Total recettes d'investissement : 1 903 725,09€

**11) Budget annexe de la ZAE de MACS Ecozone à Soustons**

UNANIMITÉ

- *Section de fonctionnement*  
Par chapitre en dépenses  
Total dépenses de fonctionnement : 70 849,32€  
Par chapitre en recettes  
Total recettes de fonctionnement : 70 849,32€
- *Section d'investissement*  
Par chapitre en dépenses  
Total dépenses d'investissement : 76 698,64€  
Par chapitre en recettes  
Total recettes d'investissement : 76 698,64€

**12) Budget annexe de la ZAE de Macs à Seignosse - Laubian 3**

UNANIMITÉ

- *Section de fonctionnement*  
Par chapitre en dépenses  
Total dépenses de fonctionnement : 81 373,61€  
Par chapitre en recettes  
Total recettes de fonctionnement : 81 373,61€
- *Section d'Investissement*  
Par chapitre en dépenses  
Total dépenses d'investissement : 98 347,22€  
Par chapitre en recettes  
Total recettes d'investissement : 98 347,22€

**13) Budget annexe de la ZAE de MACS à Saubrigues**

UNANIMITÉ

- *Section de fonctionnement*  
Par chapitre en dépenses  
Total dépenses de fonctionnement : 165 406,41€  
Par chapitre en recettes  
Total recettes de fonctionnement : 165 406,41€
- *Section d'investissement*  
Par chapitre en dépenses  
Total dépenses d'investissement : 292 758,82€  
Par chapitre en recettes  
Total recettes d'investissement : 292 758,82€

**14) Budget annexe de la ZAE de MACS à Benesse-Maremne**

UNANIMITÉ

- *Section de fonctionnement*  
Par chapitre en dépenses  
Total dépenses de fonctionnement : 1 732 587,16€

Par chapitre en recettes

Total recettes de fonctionnement : 1 732 587,16€

- *Section d'investissement*

Par chapitre en dépenses

Total dépenses d'investissement : 1 523 481,32€

Par chapitre en recettes

Total recettes d'Investissement : 1 523 481,32€

E - Autorisation de programme et crédits de paiements

1- *Budget principal - Opération « Panneaux signalétiques Zones d'Activités Economiques »*

UNANIMITÉ

Libellé de l'autorisation de programme	Montant initial de l'autorisation de programme	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Crédits de paiement 2017 (dont restes à réaliser 2016)
Opération «signalétique ZAE»	450 000 €	0,00 €	18 960 €	49 156,53 €	292 000 €

2 - *Budget principal - Opération « voirie »*

UNANIMITÉ

Libellé de l'autorisation de programme	Montant initial de l'autorisation de programme	Réalisé 2016	Crédits de paiement 2017 (dont restes à réaliser 2016)	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement 2020
Opération « voirie »	22 000 000€	1 808 820,74€	8 300 000€	4 000 000€	4 000 000€	3 891 179,26€

3 - *Budget principal - Opération « liaisons douces »*

UNANIMITÉ

Libellé de l'autorisation de programme	Montant initial de l'autorisation de programme	Réalisé 2016	Crédits de paiement 2017 (dont restes à réaliser 2016)	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement 2020
Opération « liaisons douces »	14 000 000 €	1 010 391,93€	3 438 500€	3 185 000€	3 185 000€	3 181 108,07€

F - Fixation du montant des attributions de compensation des communes résultant des transferts de compétences en matière de zones d'activités économiques et de promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

48 POUR  
1 ABST

1. Pour les transferts de charges liés au transfert de la compétence « ZAE », prise d'effet au 1er juillet 2017. En considération du fait que les charges patrimoniales transférées pour les zones d'activité correspondent à un maintien du patrimoine dans un état d'usage et de sécurité conforme aux aménagements existants, il est décidé que toute requalification d'une zone, qui entraînerait une évolution substantielle de la qualité des espaces et de leurs fonctionnalités, impliquera une révision du montant de l'attribution de compensation de la commune concernée à titre de participation.
2. Pour les transferts de charges liés au transfert de la compétence « Tourisme », prise d'effet au 1er janvier 2017. Approbation du principe selon lequel la reconstruction d'un bâtiment impulsé par l'office de tourisme intercommunal sera financée par ce dernier et la demande de délocalisation par une commune d'un bureau d'information touristique pour en récupérer l'usage impliquera la prise en charge par cette dernière de la mise à disposition d'un nouveau bien immobilier.

Calcul des attributions de compensation							
Reprise sur l'attribution de compensation 2017							
Communes	AC actuelle	TOURISME	ZAE	Nouvelle AC de référence sur une année pleine	Nouvelle AC 2017	AC 2018	AC 2018 avec prise en charge par MACS d'1/3 de l'AC négative
		AC Liée au tourisme	AC liée aux ZAE				
Angrèsse	126 484,26	3 000,00	7 925,40	115 558,86	119 521,56	115 558,86	
Azur	-6 351,09	1 500,00	4 724,20	-12 575,29	-10 213,19	-12 575,29	-8 383,53
Benesse-Maremne	262 135,20	6 060,00	15 515,15	240 560,05	248 317,63	240 560,05	
Capbreton	584 991,99	208 209,00	36 083,86	340 699,13	358 741,06	340 699,13	
Josse	-4 082,35	2 114,00	3 093,00	-9 289,35	-7 742,85	-9 289,35	-6 192,90
Labenne	881 040,15	104 327,00	17 033,67	759 679,48	784 343,32	759 679,48	
Magescq	87 487,40	1 500,00	957,55	85 029,85	85 508,63	85 029,85	
Messanges	101 101,17	32 524,00	6 862,27	61 714,90	65 146,04	61 714,90	
Moliets	-5 909,45	126 515,00	4 249,80	-136 674,25	-120 664,35	-136 674,25	
Orx	-714,62	1 383,00	3 039,02	-5 136,64	-3 617,13	-5 136,64	-3 424,43
Saint Geours de Maremne	534 800,35	5 125,00	14 116,84	515 558,51	522 616,93	515 558,51	
Saint Jean de Marsacq	81 324,33	2 500,00		78 824,33	78 824,33	78 824,33	
Saint Martin de Hinx	33 958,42	3 017,00	5 827,95	25 113,47	28 027,45	25 113,47	
Saint Vincent de Tyrosse	733 446,82	20 077,00	22 917,40	690 452,42	701 911,12	690 452,42	
Sainte Marie de Gosse	16 742,90	2 484,00		14 258,90	14 258,90	14 258,90	
Saubion	9 340,57	3 553,00	1 448,00	4 339,57	5 063,57	4 339,57	
Saubrigues	-7 664,10	3 202,00	5 143,18	-16 009,28	-13 437,69	-16 009,28	-10 672,85
Saubusse	52 121,37	1 500,00		50 621,37	50 621,37	50 621,37	
Seignosse	109 516,57	Pas de transfert	19 013,30	90 503,27	100 009,92	90 503,27	
Soorts-Hossegor	226 408,85	Pas de transfert	36 229,84	190 179,01	208 293,93	190 179,01	
Soustons	1 254 142,24	109 245,00	14 612,16	1 130 285,08	1 137 591,16	1 130 285,08	
Tosse	76 869,74	6 347,00	9 922,27	60 600,47	65 561,61	60 600,47	
Vieux Boucau	101 189,64	98 720,00	3 673,34	-1 203,70	632,97	-1 203,70	
TOTAL	5 248 380,36	742 902,00	232 388,20	4 273 090,16	4 419 316,26	4 273 090,16	-28 673,71

### 3 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Rapporteur : Monsieur Pierre Froustey

A - Compétence en matière de zones d'activité économique - Définition des conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers nécessaires à l'exercice de la compétence

UNANIMITÉ

Approbation des conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers des zones d'activités et prise d'acte de l'exercice, par la Communauté de communes, de la compétence en matière de création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité économique pour lesquelles les communes étaient antérieurement compétentes, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

B - Compétence en matière d'éclairage public des zones d'activité économique - Adhésion au SYDEC  
Ce point a été retiré de l'ordre du jour en séance.

C - Compétence en matière de création et gestion de maisons de services au public

1 - Demande de labellisation « Maison de services au public » et autorisation de signature du projet de convention-cadre avec les partenaires CAF et Pôle Emploi  
Approbation du projet de convention-cadre triennal de la Maison de services au public de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud.

UNANIMITÉ

2 - Espace ressources de Soustons - Demande de subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre du contrat territorial unique.

UNANIMITÉ

D - Office de tourisme intercommunal

1 - Modification des statuts et désignation de représentants de MACS pour siéger au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association

Ont été désignés pour représenter MACS au sein du collège 1 de l'Assemblée Générale de l'association :

45 POUR  
4 ABST

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLÉANT
ANGRESSES	Cécile Crochet	Christine Suhublette
AZUR	Sara Boyrie	Michel Laussu
BENESSE-MAREMNE	Albertine Duten	Jean-François Monet
CAPBRETON	Nathalie Bétaille	Patrick Laclédère
JOSSE	Nathalie Muis	Jean-Christophe Carrion
LABENNE	Véronique Brevet	Jérôme Petitjean
MAGESCQ	Christine Benoit	Floriane Barrucand
MESSANGES	Bernard Moresmau	Unai Arocena
MOLIETS-ET-MAË	Aline Marchand	Sabrina Camiade
ORX	Francis Lapébie	Sandrine Dastarac
SAINTE-MARIE-DE-GOSSE	Francis Betbeder	Véronique Comets
SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE	Sandrine Niant	Séverine Ducamp
SAINT-JEAN-DE-MARSACQ	Laurence Graciet	Nathalie Dunoguez
SAINT-MARTIN-DE-HINX	Véronique Skonieczny	Franck Etave
SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE	Marle Apathie	Nicole Chusseau
SAUBION	Karine Aufauvre	Sylvie de Artèche
SAUBRIGUES	Benoît Darets	Christine Gayon
SAUBUSSE	Didier Sarciat	Jean-Michel Yvora
SOUSTONS	Frédérique Charpenel	Alain Caunègre
TOSSE	Jean-Claude Daulouède	Philippe Godard
VIEUX-BOUCAU	Pierre Froustey	Jean-Loup Marllangeas

Ont été désignés pour représenter MACS au sein du collège 1 du Conseil d'Administration de l'association :

45 POUR  
4 ABST

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLÉANT
ANGRESSES	Cécile Crochet	Christine Suhublette
AZUR	Sara Boyrie	Michel Laussu
BENESSE-MAREMNE	Albertine Duten	Jean-François Monet
CAPBRETON	Nathalie Bétaille	Patrick Laclédère
JOSSE	Nathalie Muis	Jean-Christophe Carrion
LABENNE	Véronique Brevet	Jérôme Petitjean
MAGESCQ	Christine Benoit	Floriane Barrucand
MESSANGES	Bernard Moresmau	Unai Arocena
MOLIETS-ET-MAË	Aline Marchand	Sabrina Camiade
ORX	Francis Lapébie	Sandrine Dastarac
SAINTE-MARIE-DE-GOSSE	Francis Betbeder	Véronique Comets
SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE	Sandrine Niant	Séverine Ducamp
SAINT-JEAN-DE-MARSACQ	Laurence Graciet	Nathalie Dunoguez
SAINT-MARTIN-DE-HINX	Véronique Skonieczny	Franck Etave
SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE	Marle Apathie	Nicole Chusseau
SAUBION	Karine Aufauvre	Sylvie de Artèche
SAUBRIGUES	Benoît Darets	Christine Gayon
SAUBUSSE	Didier Sarciat	Jean-Michel Yvora
SOUSTONS	Frédérique Charpenel	Alain Caunègre
TOSSE	Jean-Claude Daulouède	Philippe Godard
VIEUX-BOUCAU	Pierre Froustey	Jean-Loup Marllangeas

2- Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2017, d'un montant de 330 000 euros, qui sera accompagnée de la signature d'une convention d'objectifs.

45 POUR  
4 ABST

3- Attribution d'une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2017, d'un montant de 40 000 euros, qui sera accompagné de la signature d'une convention d'objectifs.

45 POUR  
4 ABST

E - Tourisme - Approbation du projet d'adhésion à la mission des Offices de Tourisme Nouvelle Aquitaine pour un coût annuel de 795,50 euros.

48 POUR  
1 ABST



4	<p><b>VOIRIE - MOBILITÉ - TRANSPORTS</b>  <i>Rapporteur : Monsieur Jean-Claude Saublon</i>  A - Mobilité - Commission intercommunale d'accessibilité - Présentation du rapport annuel 2016</p> <p>B - Transport - Modification de la gamme tarifaire du réseau de transport Yégo - Approbation de l'extension du tarif solidaire aux volontaires réalisant un service civique sur le territoire de MACS à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 (abonnement mensuel 6 € ; abonnement annuel 50 €).</p>	<p>UNANIMITÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>								
5	<p><b>AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE</b>  <i>Rapporteur : Monsieur Jean-François Monet</i>  A - Plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes - Débat sur le projet d'aménagement et de développement durables</p> <p>B - Plan local d'urbanisme de la commune de Messanges - Débat sur le projet d'aménagement et de développement durables</p> <p>C - Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de Soorts-Hossegor - Remplacement de membres démissionnaires de la commission locale - Désignations de Monsieur Michel Villeger en remplacement de Monsieur Jean-Jacques Tirquilt et Monsieur David Minville en remplacement de Madame Christine Bégué.</p>	<p>UNANIMITÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>								
6	<p><b>ENVIRONNEMENT - TRANSITION ÉNERGÉTIQUE</b>  <i>Rapporteur : Monsieur Patrick Benoist</i>  A - Production d'énergie renouvelable - Approbation du projet de convention de coopération et de partenariat avec la société Quadran et désignation des représentants de MACS au sein des comités de pilotage et technique de la SEM Energies.  Ont été désignés pour représenter MACS au sein du Comité de pilotage :</p>	<p>38 POUR 11 CONTRE</p>								
<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="284 1014 895 1048">Titulaire</th> <th data-bbox="895 1014 1374 1048">Suppléant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="284 1048 895 1081">Monsieur Eric Kerrouche</td> <td data-bbox="895 1048 1374 1081">Monsieur Jean-Claude Daulouède</td> </tr> <tr> <td data-bbox="284 1081 895 1115">Monsieur Patrick Benoist</td> <td data-bbox="895 1081 1374 1115">Monsieur Pierre Froustey</td> </tr> <tr> <td data-bbox="284 1115 895 1149">Monsieur Aranud Pinatel</td> <td data-bbox="895 1115 1374 1149">Monsieur Jean-François Monet</td> </tr> </tbody> </table>		Titulaire	Suppléant	Monsieur Eric Kerrouche	Monsieur Jean-Claude Daulouède	Monsieur Patrick Benoist	Monsieur Pierre Froustey	Monsieur Aranud Pinatel	Monsieur Jean-François Monet	
Titulaire	Suppléant									
Monsieur Eric Kerrouche	Monsieur Jean-Claude Daulouède									
Monsieur Patrick Benoist	Monsieur Pierre Froustey									
Monsieur Aranud Pinatel	Monsieur Jean-François Monet									
<p>Ont été désignés pour représenter MACS au sein du Comité technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Directeur général des services,</li> <li>- l'Ingénieur chargé de mission Environnement - Energie - Climat.</li> </ul>										
<p>B - Mise en œuvre de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Demande de participation de l'Agence de l'eau Adour-Garonne - Lancement d'une consultation pour la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition et la mise en œuvre de la compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.</p>		<p>UNANIMITÉ</p>								
7	<p><b>SPORTS - CULTURE - JEUNESSE - FAMILLE</b>  <i>Rapporteur : Monsieur le Président</i>  A - Approbation du projet de contrat de cession avec Groove I Production pour l'organisation du concert d'Earth Wind and Fire programmé le 25 juin 2017 à 21h, salle des Bourdaines à Seignosse - Participation de MACS pour un montant de 25 320 euros TTC, correspondant au cachet artistique.</p> <p>B - Approbation du projet de contrat de cession avec Gérard Drouot Productions pour l'organisation du concert de Dee Dee Bridgwater programmé le 9 juin 2017 à 21h à Seignosse - Participation de MACS pour un montant de 16 880 euros TTC, correspondant au cachet artistique.</p>	<p>UNANIMITÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>								
8	<p><b>FONCIER</b>  <i>Rapporteur : Monsieur le Président</i>  Appel à projet relatif à l'aménagement urbain du secteur Tourren à Saint-Vincent de Tyrosse - Désignation de la société Linkcity, 22 avenue Pythagore BP 7002 - 33708 Mérignac Cedex, lauréate de l'appel à projet.</p>	<p>36 POUR 3 ABST 10 CONTRE</p>								

9	<b>COMMANDE PUBLIQUE</b> <i>Rapporteur : Monsieur le Président</i> Recensement des marchés passés au titre de l'année 2016	EXPOSÉ
10	<b>PERSONNEL COMMUNAUTAIRE</b> <i>Rapporteur : Monsieur le Président</i> Service commun de support et d'assistance à l'instruction de l'application du droit des sols (ADS) - Approbation des projets d'avenants aux conventions de mise à disposition du personnel des communes de Capbreton et Labenne, avec prise d'effet au 1 <sup>er</sup> avril 2017. Pour Capbreton, remplacement de deux agents à 50 % par un agent à 80 %. Pour Labenne, passage de 50 % à 40 % pour l'agent affecté au service ADS.	UNANIMITÉ UNANIMITÉ
11	<b>PÔLE CULINAIRE</b> <i>Rapporteur : Monsieur le Président</i> Adhésion de la Communauté de communes MACS, au titre de sa compétence en matière de produ culinaire, au réseau AGORES pour un montant annuel de 100 €.	UNANIMITÉ
12	<b>QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES</b> <i>Rapporteur : Monsieur le Président</i> 1 - Décisions prises par Monsieur le Président en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, sur délégation d'attributions du conseil communautaire en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- culture</li> <li>- enfance-jeunesse</li> <li>- urbanisme : exercice du droit de préemption</li> </ul> 2 - Information relative à la mise à disposition d'agents de MACS auprès de la SPL Digital Max	EXPOSÉ    EXPOSÉ

À Saint-Vincent-de-Tyrosse, le 15 mars 2017

